



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RIFSEEP DES CORPS TECHNIQUES GRILLES DE FONCTIONS ET SOCLES**



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Suites réunion de concertation du 4 avril 2022 :

- Les grilles RIFSEEP, les tableaux sur les compléments IFSE et les règles de gestion qui suivent intègrent les points faisant l'objet d'ajustements (en jaune)
- Ces éléments sont diffusés pour information sous réserve de la publication de la note de gestion visée par le CBCM



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 1-Grilles et socles IFSE ITPE-AC/SD

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC) ou par le directeur (STRMTG/CETU)*

SERVICE D'ADMINISTRATION CENTRALE							
Groupe de fonctions	DAC/DG	STRMTG / CETU	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC
1.1	- Adjoint de sous-direction - Directeur de CVRH - Chef d'une structure N-1 (ex : département) à forte exposition	- Adjoint au directeur	4%	ITPE HC	6	21%	36 500 €
				ICTPE G1	23	79%	34 000 €
				ICTPE G2			27 600 €
				IDTPE			24 500 €
				ITPE			19 800 €
1.2	- Chef d'une autre structure N-1 - Chef d'une structure N-2 (ex : bureau) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Adjoint au directeur de CVRH - Adjoint de chef d'une structure N-1 à forte exposition - Directeur de projet (hors emploi) rattaché au niveau N et plus	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - chargé de mission contrôle externe et direction technique rattaché au niveau N	8%	ITPE HC	21	36%	32 500 €
				ICTPE G1	4	7%	30 000 €
				ICTPE G2	30	52%	26 800 €
				IDTPE	3	5%	23 500 €
				ITPE			18 800 €
2.1	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : bureau) - Adjoint de chef d'une structure N-2 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 hors unité territoriale - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en G1.2 - Autre chargé de projet/mission rattaché au niveau N et à forte exposition	14%	ITPE HC	16	16%	25 800 €
				ICTPE G1	7	7%	25 800 €
				ICTPE G2	21	21%	25 800 €
				IDTPE	56	56%	22 500 €
				ITPE			17 600 €
2.2	- Adjoint de chef d'une autre structure N-2 en sous groupe 2,1 - Chef d'une structure N-3 à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Adjoint d'une structure N-1 en G2,1 - Chef d'une unité territoriale de contrôle	7%	ITPE HC			21 700 €
				ICTPE G1			21 700 €
				ICTPE G2	2	4%	21 700 €
				IDTPE	33	66%	21 700 €
				ITPE	15	30%	16 600 €



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 2-Grilles et socles IFSE ITPE-AC/SD

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC) ou par le directeur (STRMTG/CETU)*

SERVICE D'ADMINISTRATION CENTRALE							
Groupe de fonctions	DAC/DG	STRMTG / CETU	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : pôle d'un bureau)</li> <li>- Adjoint au chef d'une structure N-3 à forte exposition</li> <li>- Autre chargé de projet/mission avec forte exposition</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autre chargé de projet/mission avec forte exposition</li> <li>- Fonctions avec forte expertise</li> </ul>	36%	ITPE HC			20 500 €
				ICTPE G1			20 500 €
				ICTPE G2			20 500 €
				IDTPE	67	27%	20 500 €
				ITPE	181	73%	15 600 €
4	- Autres fonctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	31%	ITPE HC			18 400 €
				ICTPE G1			18 400 €
				ICTPE G2			18 400 €
				IDTPE	18	8%	18 400 €
				ITPE	196	92%	14 800 €

Le montant de l'IFSE des ITPE versé aux ITPE "doctorants" est fixé à 11 900 €.

Le montant de l'IFSE des ITPE versé aux ITPE en poursuite de scolarité (4ème année, double cursus, etc...) est fixé à 11 400 €.



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 3-Grilles et socles IFSE ITPE-AC/SD

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par le 1<sup>er</sup> supérieur hiérarchique sur emploi DATE ou directeur en DIR (hors DIRIF)*

Service déconcentré											
Groupe de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
1.1	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE) - Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)		- Adjoint au directeur	1%	ITPE HC	2	10%	36 500 €	35 500 €
							ICTPE G1	18	90%	34 000 €	33 000 €
							ICTPE G2			27 600 €	26 000 €
							IDTPE			24 500 €	22 300 €
							ITPE			19 800 €	17 900 €
1.2	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) comportant des niveaux inférieurs - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- chef d'une structure N-1 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	4%	ITPE HC	21	23%	32 500 €	31 300 €
							ICTPE G1	25	28%	30 000 €	28 800 €
							ICTPE G2	44	49%	26 800 €	25 200 €
							IDTPE			23 500 €	21 500 €
							ITPE			18 800 €	16 900 €



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 4-Grilles et socles IFSE ITPE-AC/SD

Service déconcentré											
Groupes de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
2.1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'autre structure de niveau N-1 (service ou d'entité mixte, siège + terrain hors structure territoriale)	15%	ITPE HC	59	19%	25 800 €	24 200 €
	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en groupe 1,2	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition		- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition		ICTPE G1	11	3%	25 800 €	24 200 €
	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition		- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition		ICTPE G2	102	32%	25 800 €	24 200 €
	- Chef d'une UD (sans emploi DATE) à forte exposition	- Chef d'une UD à forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition		- Chef d'une structure territoriale de niveau N-1 à forte exposition		DTPE	146	46%	22 500 €	20 300 €
	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition					ITPE			17 600 €	15 700 €
2.2	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-1 - Adjoint au chef de structure N-1 en G2,1 - Chargé de projet/mission à forte exposition	- Chef d'une structure de niveau N-2 à forte exposition	10%	ITPE HC			21 700 €	19 300 €
	- Chef d'une autre UD (sans emploi DATE)	- Chef d'une autre UD	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1		- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1		ICTPE G1			21 700 €	19 300 €
	- Adjoint d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition		- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition		ICTPE G2	7	3%	21 700 €	19 300 €
	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition				DTPE	178	76%	21 700 €	19 300 €
	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition					ITPE	48	21%	16 600 €	14 700 €



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES

## MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Service déconcentré											
Groupe de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint d'un autre chef d'une structure N-1 (ex : mission)</li> <li>- Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'une autre structure de niveau N-2</li> <li>- Chef d'une autre structure territoriale</li> <li>- Adjoint d'un chef d'une structure de niveau N-2 en G2,2</li> <li>- Adjoint au chef d'une structure territoriale de niveau N-1 en G2,2</li> <li>- Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont inspecteur de sécurité des navires confirmé, patrouilleur, ingénieur d'armement, responsable commission régionale de sécurité et autres chargés de mission rattaché au niveau N-1)</li> </ul>	28%	ITPE HC			20 500 €	18 300 €
							ICTPE G1			20 500 €	18 300 €
							ICTPE G2			20 500 €	18 300 €
							IDTPE	157	24%	20 500 €	18 300 €
							ITPE	501	76%	15 600 €	13 700 €
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	42%	ITPE HC			18 400 €	17 250 €
							ICTPE G1			18 400 €	17 250 €
							ICTPE G2			18 400 €	17 250 €
							IDTPE	117	11%	18 400 €	17 250 €
							ITPE	930	89%	14 800 €	13 000 €



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 6-Grilles et socles IFSE TSDD-AC-SD

### Élément de lecture sur le niveau de la structure :

- En AC : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC)
- En SD : le niveau N est celui constitué par le 1<sup>er</sup> supérieur hiérarchique sur emploi DATE ou directeur en DIR (hors DIRIF)/STRMTG/CETU

Groupes de fonctions	DG/DAC	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC	Services déconcentrés IdF, STRMTG/CETU et autres SD	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF et STRMTG/CETU	Socle IFSE en autres SD
G1	- Responsable d'une structure de niveau N-2 ou N-3 - Adjoint d'un responsable de structure en catégorie A	6%	TSCDD	16	76%	10 950 €	- Responsable ou adjoint d'une structure territoriale en DIR, DIRM (niveau N-1 ou N-2) - Chef de CEI - Responsable d'une structure de niveau N-2 ou N-3 - Adjoint d'un responsable de structure en catégorie A - Chargé d'inspection d'installations classées - Chef mécanicien sur patrouilleur - Chef de projet en ingénierie routière	11%	TSCDD	448	76%	10 950 €	9 300 €
			TSPDD	4	19%	10 550 €			TSPDD	99	17%	10 550 €	9 025 €
			TSSD	1	5%	10 150 €			TSSD	39	7%	10 150 €	8 700 €
G2	- Adjoint du responsable d'une structure en G1 - Autre responsable de structure - Assistant de direction (Niveau N) - Chargé de mission/projet à forte exposition impliquant une représentation du service, des compétences techniques particulières et des contraintes de réactivité  - Technicien informatique  - Chargé de communication - Chargé de contentieux - Instructeur RH polyvalent GA/Paye - Animateur sécurité et prévention - Gestionnaire de crise - Chargé de mission et référent du domaine d'activité	58%	TSCDD	148	77%	10 150 €	- Adjoint du responsable d'une structure en G1 - Autre responsable de structure - Assistant de direction (Niveau N) - Chargés de mission/projet à forte exposition impliquant une représentation du service, des compétences techniques particulières et des contraintes de réactivité - Autres fonctions issues de l'arrêté du XXX fixant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer - Technicien informatique - Chargé de contentieux - Instructeur RH polyvalent GA/Paye - Hydrogéomètre - Prévisionniste de crues - Géomaticien - Animateur sécurité et prévention - Gestionnaire de crise - Chargé de mission, référent dans son domaine d'activité	44%	TSCDD	1263	55%	10 150 €	8 800 €
			TSPDD	39	20%	9 600 €			TSPDD	838	36%	9 600 €	7 900 €
			TSSD	6	3%	9 300 €			TSSD	204	9%	9 300 €	7 340 €
G3	- Autres fonctions	36%	TSCDD	51	43%	9 750 €	- Autres fonctions	45%	TSCDD	1057	45%	9 750 €	8 400 €
			TSPDD	56	47%	8 800 €			TSPDD	1025	44%	8 800 €	7 600 €
			TSSD	13	11%	8 300 €			TSSD	273	12%	8 300 €	6 650 €



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

## Complément IFSE :

- Versé en complément de l'IFSE principale si sujétions particulières (géographiques, fonctions spécifiques...).
- Complément non pérenne pour l'agent

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Compléments	Bascule dans l'IFSE en 2021	Sous forme de complément IFSE	ITPE			TSDD			Dessinateur / ETST		
			Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD
<b>Prime informatique</b> Ce complément d'IFSE est versé aux agents bénéficiant d'une qualification informatique reconnue aux MTE/MCTRCT/MM et qui exercent des fonctions en lien avec cette qualification.	Oui	X	Analyste	3 935 €		Programmeur / pupitreur	4 170 €		Agent de traitement	2 166 €	
			Chef de projet / chef d'exploitation / chef programmeur des systèmes d'exploitation	6 270 €		Chef d'exploitation / chef programmeur des systèmes d'exploitation	6 270 €		Pupitreur	4 170 €	
						Chef programmeur	5 100 €				
Indemnité de régisseur	Oui	X	Entre 110 € et 1050 € +46 € par tranche de 1 500 000 € (cf. montant fixé dans l'arrêté du 25 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité)								
Port de l'uniforme	Oui	X				115 € pour les TSDD spécialité NSMG					
Complément Corse	Oui	X	Tout grade	220 €		Tout grade	275 €		Tout grade	550 €	
Inspection des navires (versée actuellement au TSDD ex CAM)	Oui	X				Fonction "inspection de sécurité des navires" tout grade		775 €			
Contrôle des transports terrestres	Création 2022					Spécialité CTT-Tout grade		775 €			



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES

## MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Compléments	2021		2022												
	Bascule dans l'IFSE en 2021	Sous forme de complément IFSE	ITPE			TSDD			Dessinateur /ETST						
			Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD				
Adjoint au directeur	Oui	X	Adjoint au DRIEAT dont UD avec emploi DATE/DIRIF	2 000 €											
Agents placés à la tête d'unité à compétence territoriale en DIR	Oui	X				Création d'un complément étendu à tous les grades, uniquement pour les : - chefs de district - adjoints chefs de district - chefs de CEI en DIR			- 1 920 € - 1 720 € - 1 520 €						
TSDD 1er niveau de grade en DIR	Oui	X				TSDD 1er niveau de grade en DIR - non cumulatif avec le complément chef d'unité territoriale en DIR ou DDI (cf. ci-dessus)			760 €						
<b>Qualification comité de domaine</b> - le complément est maintenu pendant 12 mois en cas de perte de la qualification ; - le montant appliqué correspond à la meilleure situation en cas de cumul de qualification.		Pour les ITPE bénéficiaires de la bonif ISS (4pt) au 31/12/2020 : notification des points en complément IFSE	Expert international (groupe 1, 2 et 4)	1 200 €	Expert international (groupe 1, 3)	1 200 €									
			Expert international (groupe 3)	1 500 €	Expert international (groupe 2)	1 500 €									
			Expert (groupe 1, 2 et 4)	900 €	Expert (groupe 1 et 3)	900 €									
			Expert (groupe 3)	1 200 €	Expert (groupe 2)	1 200 €									
			Spécialiste	600 €	Spécialiste	600 €									



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Corps des ITPE		
Nature de promotion	AC	SD
- ICTPE G1 --> ITPE HC	MAINTIEN + 2000 € au titre de la compensation NBI	MAINTIEN + 2000 € au titre de la compensation NBI
- ICTPE G2 --> ITPE HC	2 000 €	1 500 €
- ICTPE G2 --> ICTPE G1	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ITPE HC	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ICTPE G1	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ICTPE G2	2 000 €	1 500 €
- ITPE --> IDTPE	3 500 €	3 000 €
- TSCDD (18) --> ITPE (28)	1 240 €	940 €

Alignement sur les ITPE ex-IAM hormis pour la promotion de TSDD vers ITPE alignée sur les AAE

## Evolution de l'IFSE en cas de promotion de corps, d'avancement de grade et de détachement dans un emploi fonctionnel

- Ce montant vient augmenter l'IFSE en place dans tous les cas préalablement à l'application du socle appliqué au grade selon le groupe de fonctions concerné si le socle est plus favorable

Corps des TSDD		
Nature de promotion	AC	SD
- TSPDD --> TSCDD	980 €	740 €
- TSDD --> TSPDD	980 €	740 €
- Cat C --> TSPDD	940 €	710 €
- Cat C --> TSDD	670 €	500 €

Alignement sur les SACDD et les TSDD ex-CAM

Corps des dessinateurs et des ETST		
Nature de promotion	AC	SD
- Dess --> Dess CG	390 €	160 €
- ETST--> Exp tech. Princ.		

Alignement sur les autres corps de cat C



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Majoration de l'IFSE en cas de changement de d'échelon dans le corps des ITPE

- Ce montant vient augmenter l'IFSE en place dans tous les cas.

Corps des ITPE		
Nature de majoration	AC	SD
- ITPE à partir du 6ème échelon	2 000 €	1 900 €
- IDTPE à partir du 6ème échelon et plus de 5 ans d'ancienneté	3 150 €	3 025 €

La majoration s'applique également lors d'une promotion/avancement/détachement notamment :

- TSPDD ou TSCDD vers ITPE (grade) si le 6ème échelon est au moins atteint à la suite du reclassement ;
- IDTPE vers un emploi d'ICTPE ou vers ITPE HC si elle n'a pas été appliquée au titre du grade d'IDTPE.